

Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Personnes concernées : Tout public.

Objectifs de la formation : A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :
Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).
Capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

DURÉE & NOMBRE DE PARTICIPANTS

14 heures en présentiel + Nombre de stagiaires de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

FORMATEURS

Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels et titulaire du certificat de formateur de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage.

LIEU DE FORMATION

Au sein d'un centre CityPro ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la commande.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Tous les formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique. Plan d'intervention + pictogrammes. 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires. 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle). Mannequin RCP adulte. Mannequin RCP enfant. Mannequin RCP nourrisson. Divers matériels pour la réalisation des simulations (outils, posements compressifs, ...). Matériel d'entretien des mannequins et consommables. Supports pédagogiques, présentation en diaporama de situations d'accidents simulées, défibrillateur pédagogique. Ordinateur portable, vidéoprojecteur, photos et vidéos.

VALIDATION DES ACQUIS

La validité est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives. Le SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST. Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

CONTENU DE LA FORMATION

1. SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST,
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

2. PROTÉGER DE FAÇON ADAPTÉE

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations,
- Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées,
- Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

3. EXAMINER LA VICTIME

- Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée,
- Reconnaître les autres signes affectant la victime,
- Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

4. GARANTIR UNE ALERTE FAVORISANT L'ARRIVÉE DE SECOURS ADAPTÉS AU PLUS PRÈS DE LA VICTIME

- Définir les différents éléments du message d'alerte,
- Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

5. SECOURIR LA VICTIME DE MANIÈRE APPROPRIÉE

- Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer,
- Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques,
- Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

6. SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise,
- Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

7. CARACTÉRISER DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS UNE SITUATION DE TRAVAIL

- Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées,
- Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

8. PARTICIPER À LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS PAR DES ACTIONS DE PRÉVENTION

- Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement,
- Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée,
- Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

(Suite page suivante)

(Suite page suivante)

✓ MODALITES D'EVALUATION

Délivrance d'une attestation de fin de formation précisant les objectifs acquis par le bénéficiaire. A l'issue d'une évaluation certificative avec un avis FAVORABLE, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation.

📅 DÉLAIS D'ACCÈS

Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence.

🚌 MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page agence sur le site city-pro.info.

♿ ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

En centre CityPro ou sur city-pro.info.

MODALITES D'EVALUATION CERTIFICATIVES

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le document de référence. Une grille de certification des compétences du SST est utilisée lors de chaque formation.

Epreuve certificative n°1 : A partir de la mise en place d'une situation d'accident simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve certificative n°2 : A partir de la mise en situation d'accident simulée de l'épreuve 1, lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.